



Résiliation virgin mobile pour départ à l'étranger

Par **jennifer59290**, le **16/03/2009** à **20:38**

bonsoir

je veux résilier mon contrat de téléphone virgin (engagé jusqu'en 2010), pour cause de départ à l'étranger . je suis hébergé à titre gracieux et n'a pas d'emploi. J'avais exposé le problème à virgin et un mail m'a été envoyé me disant que je pouvais donner comme justificatif :

- une lettre sur l'honneur d'hébergement gratuit
- un justificatif de domicile au nom de la personne.

j'ai donc envoyé en RAR mon courrier muni des pièces ci dessus .

n'ayant pas de nouvelles j'ai rappelé le service clients et leur version avaient changé je ne pouvais plus fournir ces pièces !

les discussions se sont donc éterniser et à chaque fois avec une personne différentes.

j'aimerais donc savoir si en effet je pouvais fournir une déclaration sur l'honneur d'hébergement ainsi que le justificatif de domicile au nom de la personne et également si il y avait un article de loi le précisant afin que mon courrier en RAR soit plus crédible et qu'il soit surtout accepté.
merci beaucoup